

**AVIS PUBLIC**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

Avis est par la présente donné par Michel Barrière, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec qui aura lieu **le 6 avril à 19h30**, au 150, rue Saint-Joseph, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande # 2020-02, du propriétaire du 120, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Rang Ouest, afin de permettre le lotissement d'un chemin privé déjà existant ainsi que 6 terrains de villégiature.**

Le chemin (lots 16A-2, 17A-4 et 17A-5) aura une largeur minimale de 10,11 m alors que la largeur minimale prescrit dans le règlement de lotissement (347) à l'article 3.2.3 est de 15 m. De plus, la distance de 75 m prescrite (article 3.2.4) entre la rue et le lac ne pourra être respecté. Enfin, il sera également impossible de terminer la rue en cul-de-sac par un cercle de virage tel que prescrit dans l'article 3.2.9.

Concernant le lotissement des terrains, l'article 3.3.4 permet une superficie minimale de 4000 m<sup>2</sup>, une largeur minimale de 50 m et une profondeur minimale de 60 m.

- Le lot 17-A-3 aura une profondeur minimale de 24,19 m;
- Le lot 16-A-3 aura une largeur minimale de 43,07 m, une profondeur minimale de 28,46 m et une superficie de 1280,5 m<sup>2</sup>;
- Le lot 16A-4 aura une largeur minimale de 17,49 m, une profondeur minimale de 30,76 m et une superficie de 583,4 m<sup>2</sup>;
- Le lot 16A-5 aura une largeur minimale de 29,83 m, une profondeur minimale de 40,24 m et une superficie de 1154,1 m<sup>2</sup>;
- Le lot 16A-6 aura une largeur minimale de 31,25 m, une profondeur minimale de 34,36 m et une superficie de 1093,7 m<sup>2</sup>;
- Le lot 16A-7 aura une largeur minimale de 28,27 m, une profondeur minimale de 25,53 m et une superficie de 1064,4 m<sup>2</sup>.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

Donné à Saint-Michel-du-Squatec, ce 10<sup>e</sup> jour de mars 2020

---

Michel Barrière  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de cette municipalité, avoir publié l'avis susdit en affichant une copie aux endroits prévus par le conseil.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce dixième jour de mars deux mille vingt.

Signé : \_\_\_\_\_  
Michel Barrière  
Directeur général et secrétaire-trésorier